

Délibération du conseil d'administration n°2026-013

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur provisoire de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration extraordinaire de la Comue de Toulouse du 9 mars 2026 (cf. compte-rendu joint à la présente délibération).

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 9 MARS 2026 – 9h00

MRV

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent /Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	J. Méré
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	E	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	E	
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
GUILET Richard (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	A	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	P	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	A	
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	P	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	P	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	E	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	A	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	A	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	E	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	E	
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	J. Eynard
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	M. Vidal
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	A	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	C. Crespy

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BRIFFAZ Macéo	P	J. Tami
CARON Hugo puis Léonie CHOUAT	A	
EL ATMANI Amine	P	
GOTTLING Noa	A	
MARERE Laurie	A	
TAMI Juliette	E	
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain / BARANCOURT Claire (Inserm)	P	
BOURDIN Frédéric / SALANIE Bernard (DRAC Occitanie)	A	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	A	
CRASPAY Gilles (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	
JOLY Pierre-Benoit (INRAe)	A	
LEGENDRE Muriel (CHU)	P	
MERE Jocelyn (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	A	
Membres avec voix consultative		
Cécile FROMION (AC)	P	
Léa FABRE (Rectorat)	P	
Invités permanents		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	A	
BOCH Thierry (VP Valorisation)	A	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	A	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOT Christophe (VP Recherche)	A	
DA COSTA Georges (VP Numérique)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAJI (Comue)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	P	
FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	P	
GIRAUD Christophe (DGS – Comue)	P	
JOUBE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KASTEN Clotilde (ENSArchi)	P	
KENFACK Hugues (UTC)	A	

LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LUQUIN Lionel / LORIDAN-BAUDRIER Audrey (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	P	
MARENGO Naïma (VP RSU)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
QUEULIN Béatrice (DGAdj Ressources - RH Comue)	P	
RAUZY Odile (UT)	P	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	P	
SANS Pierre (ENVT)	A	
SEJALON DELMAS Nathalie (VP TES)	A	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	A	
TERRAL Philippe (VP SAPS)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
<i>Invités occasionnels</i>		

1. Point d'étape sur les travaux menés pour la création du Grand Etablissement Université de Toulouse

Michael Toplis, cf. PWP présenté en séance

JL Rols souhaite intervenir par rapport au visuel. Dans les documents présentés, il y a un mélange entre transfert de compétences et transfert de missions, transfert de personnels ou mise à disposition. Les transferts se feront bien à la fin ?

M. Toplis : Effectivement nous sommes actuellement dans un transfert administratif.

Y. Salama : Cela signifie que le transfert de missions se fait avant le transfert administratif ?

M. Toplis : La préfiguration est le transfert de missions. Ces transferts se font au fur et à mesure de l'avancée dans le temps. Par exemple l'Ecole des docteurs (EDT) est sous la responsabilité fonctionnelle de l'Université de Toulouse.

2. Calendrier de fermeture de la Comue de Toulouse

Michael Toplis, cf. PWP présenté en séance

E. Rial-Sebbag : Il est proposé le 31 décembre 2027 et dans le calendrier présenté il est évoqué une sortie d'expérimentation au plus tard le 1^{er} septembre 2027.

M. Toplis : La date de septembre 2027 correspond à la *demande* de sortie d'expérimentation de l'EPE. La sortie effective sera fin 2028.

E. Rial-Sebbag : Comment prend on en compte cette date du 31 décembre 2027 si on demande la sortie d'expérimentation en septembre 2027 ? Que va-t-on mettre à disposition du HCERES qui doit rendre son rapport en 2028 au regard des transferts. Pourquoi une date si tardive ?

M. Toplis : Ces préfigurations vont être l'intégration fonctionnelle des agents de la Comue sous forme d'une expérimentation. Si on veut transférer un titulaire cela se passe au 1^{er} janvier de l'année N et donc des actions sont à mener l'année N-1. Notre enjeu est de faire en sorte que les personnels / les forces vives de la Comue et de l'Université de Toulouse travaillent dans un contexte partagé à la fois au service de l'UT et de l'inter-établissement. Il y a le cas spécifique de l'EDT qui va être abordé plus tard qui illustre ce principe : sans attendre le transfert de personnels et de budget effectif nous allons expérimenter une façon de travailler ensemble dans un nouvel environnement.

Le processus est découpé en morceaux. Chaque groupe de travail a un périmètre de préfiguration et s'interroge sur la façon de travailler ensemble et savoir ce qu'on fait en attendant le transfert de la Comue.

E. Rial-Sebbag : Ce n'est pas clair. Lorsque nous allons avoir le dossier finalisé de l'EPE ce dernier doit présenter tous les éléments d'intégration de la Comue. Entre septembre et décembre que va-t-on faire ? La déclaration de sortie d'expérimentation n'est pas la sortie officielle.

M. Toplis : Au moment de rendre le rapport HCERES de sortie d'expérimentation, les personnels seront déjà sous la responsabilité fonctionnelle de l'UT. La fermeture de la Comue aurait été validée par le ministère (en avril 2027), donc la trajectoire est claire pour l'HCERES. Cela ne veut pas dire que l'on s'interdit de faire des transferts vers l'UT avant mais cela facilite le travail. En septembre 2027 on doit être capable de présenter l'environnement futur de l'UT.

Y. Salama est satisfaite d'avoir une date de fermeture de la Comue car le personnel a besoin de cette date pour pouvoir se projeter. Sur la préfiguration, où en est-on du macro schéma d'organisation ?

M. Toplis : Cela vient après.

JL Rols : Nous aspirons tous à la réussite du projet. La date butoir de fermeture de la Comue est le démarrage d'un nouvel établissement, ce qui permet de programmer toutes les étapes de la phase transitoire. Si l'avis de l'HCERES est négatif sur la création du grand établissement, que se passera-t-il ?

M. Toplis : Ce serait un échec par rapport au projet mais ce que l'on fait est l'intégration des activités dédiées à un établissement qui a des missions inter-établissements. Si nous réussissons cela, que nous ayons le label grand établissement ou pas, nous aurons réussi. Partons sur l'idée que le projet est de créer un grand établissement. Intégrer des éléments de la Comue dans l'EPE avec des missions inter-établissements, on aura déjà réussi.

JL Rols : La coordination territoriale sera logée ailleurs dans une modalité de fonctionnement différente d'aujourd'hui plus adaptée aux territoires. Pour l'intégration d'autres partenaires en tant qu'établissements composantes, la phase de dix ans peut être allongée de trois ans. Peut-il y avoir un prolongement de l'expérimentation dans le but d'intégrer des établissements composantes. Il demande si O. Rauzy a des informations à ce sujet.

M. Toplis : A la Comue, en tant que porteur de l'activité inter-établissements, son rôle est de garantir la meilleure prise en charge des activités et ressources de la Comue à l'avenir. Il n'est plus chef de file d'un projet institutionnel. Par rapport au projet de loi, il évoque une audition au sénat dans laquelle le sénateur Piednoir posait des questions aux acteurs d'EPE dans le cadre du projet de loi d'étendre de trois ans la période d'expérimentation.

O. Rauzy : L'intégration de la Comue est notre grand sujet d'expérimentation avant le grand établissement. On expérimente également d'autres sujets comme le doctorat, la charte de signature ou les grands projets. Il faut aussi travailler avec l'autre EPE du site car cela aussi fait partie de l'expérimentation sur le site toulousain. Ne pas réussir n'est pas envisageable.

M. Briffaz : Il y a un gros problème. Le grand établissement va précariser les étudiants. Cela va servir à mettre en concurrence les chercheurs entre eux. Nous entrons dans une marchandisation de l'Enseignement Supérieur qui sert les intérêts bourgeois. Le grand établissement va permettre de faire payer les étudiants et de revenir sur ce qui a été acquis depuis 1968. Seuls les étudiants les plus privilégiés pourront accéder à l'université. Les étudiants n'ont pas leur avis à donner et pourtant ils représentent la majorité de cette université. Nous ne sommes jamais consultés et nous allons payer des sommes énormes. Ce que les étudiants veulent c'est une université avec un accès pour tous et non une université médiévale accessible à certains. A l'IEP ou TSE ils payent des sommes d'inscription importantes. De plus il y a des critères racistes vis à vis d'étudiants qui fuient leur pays en guerre. Une université ne peut pas être compétitive avec des frais d'inscription de 5 000 euros.

P. Piera : A l'IEP nous avons 40 % d'étudiants qui paient 0 € d'inscription sur un principe de progressivité. C'est vrai qu'il y a des montants d'inscription importants mais on prend en compte les foyers pour adapter les droits d'inscription.

G. Roques : Concernant les étudiants venant de pays en guerre, ces étudiants sont exonérés de frais de scolarité. Sur l'affirmation selon laquelle les étudiants ne sont pas consultés : ils sont consultés puisqu'ils font partie des groupes de travail de préfiguration (lui-même y participe) et son homologue de l'UT fait partie du collège de coordination. Les étudiants sont donc associés à ce travail.

VOTE :

Considérant que l'établissement public expérimental Université de Toulouse (UT) est le chef de file du site académique de Toulouse pour porter une ambition et une stratégie académique et de recherche collective ;

Considérant que la Comue de Toulouse, par ses actions et projets, est le socle de ce projet collectif ;

Considérant que l'objectif collectif de l'UT, de ses associés et partenaires, est de devenir un grand établissement à l'issue d'une période d'expérimentation ;

Considérant que, dans ce contexte, les missions de la Comue de Toulouse vont progressivement être transférées à l'UT avec à terme, le transfert de ses personnels et de ses moyens,

Considérant que la détermination d'une date cible de fermeture de la Comue est une étape importante du plan de transition mis en place dans cette perspective.

Le conseil d'administration approuve la date cible de fermeture de la Comue de Toulouse au 31 décembre 2027

3. Protocole d'accord RH portant transfert de personnels de la Comue de Toulouse à l'EPE Université de Toulouse

Michael Toplis, cf. PWP présenté en séance

Ici nous sommes sur les règles de transfert administratif : ce document décrit les règles génériques selon lesquelles un agent employé aujourd'hui par la Comue devient employé de l'UT. Nous nous appuyons sur la convention d'association votée l'année dernière.

JL Rols : Il y a un document qui s'intitule protocole d'accord RH portant transfert des personnels. Or la première phrase est la reprise des missions de la Comue dans un contexte de mise à disposition. Est-ce qu'il n'y a pas un amalgame entre transfert de personnel et transfert de mission avec un positionnement d'accueil des personnels à l'UT avec une convention personnalisée ? Tout ce qui est ensuite listé est dans la phase transitoire. Est-ce que la mise à disposition s'applique immédiatement ou lors du basculement à la fermeture de la Comue ? Le transfert administratif n'est pas défini dans ce texte.

M. Toplis explique que le document ici est valable pour une autre date (au 31/12/2027).

C. Giraud : Le protocole de transfert est la situation des agents au 1^{er} janvier 2028 au moment du changement d'employeur. On ne parle pas ici de la période transitoire.

JL Rols : Le texte évoque le transfert des missions.

C. Giraud : Du point de vue administratif le transfert des missions se fera aussi au 1^{er} janvier 2028. Les missions portées aujourd'hui par la Comue seront celles de l'UT au 1^{er} janvier 2028.

M. Toplis : La convention d'association a été écrite avant que nous ayons une visibilité sur l'ensemble du processus. Parmi les éléments écrits ici, certains sont repris du préambule du protocole de transfert. Ce préambule possède des ambiguïtés issues de sa rédaction en juin 2025. Il n'est pas incohérent pour autant.

JL Rols : Note qu'il est indiqué que l'ensemble des éléments de la feuille de route n'est pas encore arrêté. Que signifie le calendrier ?

C. Giraud : Le calendrier est celui qui vient d'être voté. Le protocole de transfert a un éclairage par rapport à la date de fermeture.

E. Rial-Sebbag évoque le paragraphe 5 sur l'accompagnement des agents. Que ce soit au moment du transfert ou dans le cadre d'un repositionnement elle trouve un peu radical de dire que l'agent ne peut refuser cette nouvelle affectation. Si un agent refuse est-il considéré comme démissionnaire ? C'est un peu violent. Il faut moduler cette phrase.

C. Giraud : Au 1^{er} janvier 2028 les agents partent avec leur mission, leur activité, leur poste. Au lieu d'être Comue on devient UT. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une proposition avec droit d'option. Il pourra y avoir des postes en doubles et cela concerne notamment les services support : nous n'aurons pas deux agents comptables, ou deux DRH et dans ces cas nous rechercherons des propositions. Le cadre général c'est que chaque agent part à l'UT avec son activité.

P. Piera évoque les élections professionnelles en 2026. Les agents vont s'interroger pour savoir où vont être discutés les sujets et où faire des réclamations : quel CSA par ex ?

M. Toplis : Ce point a été soulevé par les CSAE. Pour les élections professionnelles qui se déroulent cette année nous avons fait remonter au MESR le sujet et ce dernier a proposé différents scénarios. Une option à l'étude est que l'UT et la Comue n'éliront pas leur CSA à la même date que tous les autres établissements. Nous procéderons à une élection conjointe à partir du 1^{er} janvier 2028 au sein du CSA de l'EPE. Cela permet à chaque établissement de garder son CSA et nous aurons un CSA unique une fois que nous serons dans un établissement unique. Nous ne pouvons pas fusionner les deux qui seraient élus cette année.

C. Giraud : Cela signifie qu'on prolonge le mandat des deux CSA jusqu'à la fermeture.

Y. Salama : Le CA avait demandé une cellule d'accompagnement des personnels il y a un an. Elle repose la question du macro schéma d'organisation. C'est important de savoir où nous allons atterrir. Ce n'est pas simple pour les personnels de l'UT mais ça l'est encore moins pour les personnels de la Comue. Cette cellule d'accompagnement des personnes est-elle là et quelle sera son rôle ? Les repositionnements ne sont pas simples ni faciles.

M. Toplis : On commence à rentrer dans une granulométrie où chaque agent va percevoir sa trajectoire. Aujourd'hui on ne peut plus faire l'économie d'un accompagnement pour que chaque agent puisse poser ses questions.

C. Giraud : L'organigramme est la conséquence des activités et non le début de la réflexion. Nous aurons une vue des organigrammes un peu plus fine à l'été. La cellule d'accompagnement est prête à intervenir côté Comue : nous avons identifié les personnes ressources et nous attendons les votes d'aujourd'hui.

A. Crais : Cette cellule est-elle prête du côté UT et est-ce qu'un travail est mené avec l'UT ? Envisage-t-on une aide extérieure ? Il a été dit qu'en septembre 2027 tous les personnels seraient dans leur nouvel environnement de travail. Est-ce que nous avons des personnels déjà bien intégrés à l'écosystème UT mais encore en lien avec la Comue. Elle comprend que la progressivité dans le calendrier va se personnaliser.

C. Giraud : Tous les personnels sont sous la responsabilité hiérarchique de la Comue jusqu'au 31 décembre 2027 mais peuvent être sous responsabilité fonctionnelle de l'UT. Il aurait été souhaitable d'avoir une cellule commune avec l'UT : ce n'est aujourd'hui pas le cas. Nous allons commencer par les personnels de la Comue et il y en aura sans doute une par employeur car l'accompagnement est de la responsabilité de l'employeur.

A. Crais demande s'il s'agit d'un dispositif interne ?

C. Giraud : Ce dispositif d'accompagnement va être présenté au prochain CSAE de la Comue.

M. Toplis travaille toutes les semaines avec l'équipe politique de l'UT et les DGS se voient très régulièrement.

R. Guilet : A la première lecture du document il avait compris que cette cellule d'accompagnement serait là dans le cas où deux agents se trouveraient en concurrence sur un même poste. Il a mal compris. Cette cellule a vocation à accompagner tous les personnels ? Y compris les personnels de l'UT ?

C. Giraud : Il s'agit d'une cellule RH pour tous les personnels de la Comue.

JL Rols : Il n'y aura pas de transfert effectif de personnels au sens du transfert de masse salariale avant le 1^{er} janvier 2028. Pourtant avec le document nous pouvons penser qu'il y aura un transfert au fil de l'eau ?

C. Giraud : Non, il n'y aura pas de transfert des postes et des personnels au fil de l'eau. Tout se fera au 1^{er} janvier 2028.

M. Toplis : Il sera de possible de transférer un agent avant le 1^{er} janvier 2028, mais uniquement par exception.

C. Giraud : Il peut y avoir des cas techniques. Par exemple les Défis-Clés sont financés par la Région : ils vont être transférés à l'UT et la Région souhaite verser son financement dès à présent à l'UT. Nous pourrions considérer que la personne a été transférée. Elle a un nouveau contrat mais pourra avoir la même mission.

P. Piera : Cela signifie qu'il y a des transferts physiques de bureau avant le transfert du 1^{er} janvier 2028.

M. Toplis : Nous n'en sommes pas du tout là. Pour le moment il y a un seul domaine concerné c'est l'Ecole des Docteurs en préfiguration. Les personnels qui sont à la MRV (Maison de la Recherche et de la Valorisation) resteront à la MRV. Ce sera plutôt pour l'avenir. Sur le sujet de la cellule d'accompagnement, les deux DGS sont sur ce dossier.

JL Rols : Sur le préambule, selon la date de fermeture de la Comue, nous comprenons à quel moment s'opère le transfert. Selon lui il y a une ambiguïté d'écriture.

M. Toplis : S'il y a des demandes de clarification cet après-midi au CA de l'UT nous verrons comment réadapter le texte.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

VOTE :

Le conseil d'administration approuve le protocole d'accord RH portant transfert de personnels de la Comue de Toulouse à l'Université de Toulouse

NPPV : 0

Abst. : 1

Contre : 2

Pour : 18

4. Convention d'accueil de personnels et modalités communes de travail dans le cadre du plan de transition

Michael Toplis, cf. PWP présenté en séance

M. Toplis : Ici nous sommes dans la situation la plus proche de nous et cette convention apporte les éléments pour permettre à un agent de la Comue de venir travailler dans les locaux de l'UT pour permettre aux agents de travailler ensemble avec les personnels de l'UT. Pour cela il est nécessaire de cadrer l'accueil des personnels employés par la Comue dans l'environnement de l'UT. La préfiguration est une expérimentation d'une nouvelle façon de travailler ensemble. Elle se fait en trois étapes.

C. Giraud : Ici il est fait référence à la période qui démarre aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2027 c'est-à-dire la période de transition. Il décrit les points principaux de cette convention : présence physique, respect du règlement intérieur de l'UT, entretien professionnel fait par le responsable hiérarchique et si le personnel le souhaite avec le responsable fonctionnel, accès au système d'information, éventuellement des délégations de signatures de la présidente de l'UT si nécessaire.

JL Rols : L'établissement d'accueil est défini comme l'université d'accueil. Les deux sont mélangés. Sur l'entretien professionnel il est fait référence à l'établissement d'accueil alors que cela devrait être université d'accueil. Dans l'article 6 au sujet de la formation, est-ce que ce sont les conditions définies par l'établissement d'origine ou celles de l'université d'accueil ?

C. Giraud : Pendant la période de transition, quel que soit celui qui organise la formation, les personnels des deux établissements auront accès aux formations. Il rappelle que la Comue a un statut d'université. Il est vrai que nous aurions pu simplement utiliser les termes de Comue et UT.

A. Crais : Lorsque vous dites que tout part de la Comue, il doit aussi y avoir un travail de l'établissement d'accueil. Cela doit être un travail conjoint.

C. Giraud : Oui c'est un travail commun Comue et UT. Il ne s'agit pas d'un travail unilatéral.

A. Crais : En termes de localisation des personnels. Est-ce que les locaux des AJG vont rester ? Cela aura un impact notamment en termes d'accès aux systèmes d'information.

C. Giraud : Il n'y a aucune réflexion aujourd'hui sur un changement de situation physique de l'UT et de la Comue. A ce stade nous avons des effectifs aux Allées Jules Guesde. Les deux DSI (Directeurs des Systèmes d'Information) mènent un travail sur le sujet mais pas de changement pour le moment.

M. Toplis : Les locaux seront de toute façon maintenus compte tenu de la pression en termes de place pour installer les effectifs. Il n'est pas raisonnable que tous les effectifs soient à Rangueil et on ne peut se passer des mètres carrés de la Comue.

R. Guilet : Dans la convention et plus globalement sur l'après 31 décembre 2027, il n'est pas envisagé qu'un personnel de la Comue soit accueilli dans un autre établissement au titre d'une mission pour le site ?

C. Giraud : Il est prévu que les missions de la Comue basculent à l'UT. Mais on ne peut exclure d'autres cas de figure.

M. Toplis : Parmi les établissements qui souhaitent s'associer à l'UT, aucun n'a revendiqué de porter pour le collectif une partie du bloc Comue. Il n'y a pas de démantèlement de la Comue prévu. Certes nous avons un cas spécifique qui est le SICD dont les effectifs viennent d'autres établissements : c'est un cas à part sinon aucun autre établissement n'a revendiqué une mission.

P. Piera : Il existe un doute sur le service des retraites à UT2J.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

C. Giraud : Cela le restera toujours sauf décision contraire de l'UT2J. Ici nous sommes aujourd'hui sur ce qui est porté par la Comue qui part en bloc à l'UT.

M. Toplis : Yaël Salama posait la question de l'organigramme. Nous n'avons pas commencé par l'organigramme mais les 16 groupes de travail (GT) ont couvert les activités de part et d'autre.

Lorsque nous avons commencé à envisager une organisation à grands traits, nous avons vu deux GT importants : GT Recherche et GT Formation / Vie étudiante puis nous avons des GT sur des sujets transverses au service de la recherche et de la vie étudiante (doctorat, valo, SAPS, RI, VUE). Nous avons ensuite des thématiques transverses comme par exemple le numérique, TES, juridique, communication etc...). Nous avons des missions cœurs de l'activité de l'établissement de plein exercice, des missions envers les partenaires et des missions transverses entre les deux. Une fois posés ces éléments, cela permet de réfléchir sur la façon d'organiser les sujets comme par exemple l'animation vis-à-vis des villes universitaires d'équilibre (cf. diagramme projet construction GE).

JL Rols : Le travail va se faire dans un contexte de préparation à l'évaluation du HCERES. Est-ce que la composition du rapport HCERES correspond aux regroupements qui viennent d'être évoqués ? A titre d'exemple le chapitre gouvernance et pilotage.

M. Toplis : Nous allons trouver assez naturellement ces domaines dans le rapport HCERES.

Y. Salama comprend la logique et l'enjeu de la recherche et la formation. Elle revient aux personnels de la Comue et la cellule d'accompagnement. Selon elle, les repositionnements sous la recherche et la formation vont être compliqués. Il y aura forcément des gagnants et des perdants et il y aura sans doute des personnes repositionnées pas de la même manière. La configuration est difficile à vivre pour les personnels de la Comue.

M. Toplis : La Comue est organisée autour de quatre départements, la partie DRSU a une épaisseur en termes de personnels sans commune mesure avec les autres. Les trois autres sont des services importants (40 à 60 personnes). Demain nous allons tous nous retrouver dans une université de plein exercice là où la Comue n'était pas un établissement de plein exercice. A la fin cela fait trois blocs équivalents recherche, relations internationales, formation et vie étudiante. Dans l'environnement d'un établissement de plein exercice, recherche, formation et vie étudiante prennent nécessairement une place plus importante. L'appui de la Comue à ces domaines était atrophié. Il n'y a pas que la Comue qui se transforme. C'est aussi la transformation d'un ensemble au service d'un projet politique.

M. Briffaz : On nous dit que les étudiants sont consultés dans les instances ou ailleurs alors qu'il y a 120 000 étudiants sur Toulouse. Il estime qu'ils ne sont pas consultés et pas écoutés sur ce sujet et nous sommes une part infime consultés sur ce sujet. Nous partons vers un statut qui va permettre d'attaquer les droits des étudiants. C'est anti démocratique : 1 % des étudiants qui est consulté ce ne sont pas tous les étudiants. On peut évoquer les groupes de travail, si ce sont des groupes de travail pour inviter des syndicats qui ne sont pas écoutés.

M. Toplis rappelle que le sujet du jour n'est pas le grand établissement. Nous ne sommes pas en cours de vote sur les statuts du grand établissement.

M. Briffaz : C'est ce vers quoi nous allons.

M. Toplis : La démocratie ce sont aussi des représentants légitimement élus qui s'expriment pour ceux qui les ont élus.

M. Briffaz : Il faut que les étudiants puissent s'exprimer sinon c'est antidémocratique. Les étudiants ne sont pas au courant de ce projet et n'ont pas été consultés. Ce grand établissement ne fera rien de bon ni pour la recherche ni pour les étudiants.

VOTE :

Le conseil d'administration approuve la convention d'accueil de personnels et les modalités communes de travail dans le cadre du plan de transition Comue-UT

NPPV : 0

Abst. : 0

Contre : 2

Pour : 19

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

5. Note de proposition - Préfiguration de l'Ecole des Docteurs de Toulouse

Catherine Colin, directrice de l'EDT- cf. PWP présenté en séance

JL Rols remercie pour la présentation qui est très claire contrairement à la note présentée qui comporte de nombreuses redites. Nous sommes sur un cadre assez simple : l'Ecole des docteurs avec dix personnes de la Comue. Pourquoi ne pas avoir fait un transfert de mission avec un système de mise à disposition ? Cela aurait évité les organigrammes complexes qui viennent d'être présentés.

M. Toplis : C'est exactement ce qui est mis en place.

C. Giraud : L'idée d'une préfiguration c'est de mettre en place une mise à disposition dans le cas général et non de mettre en place un dispositif particulier car cela risque de complexifier les prochains autres cas de figure. L'idée est de mettre en place un système qui permette à la présidente de l'UT de donner des délégations de signatures.

G. Gentils évoque un point de vigilance sur ce qui faisait la force du doctorat de la Comue : les personnels travaillaient ensemble. Dans les premiers retours qu'il a pu avoir c'est uniquement au niveau du doctorat et cela devenait de plus en plus compliqué pour les prises de décision. Les établissements sont moins bien informés. Attention à garder ce volet collectif.

C. Colin : C'est un ressenti fait par d'autres établissements et pourtant les instances n'ont pas changé et les compositions sont les mêmes. Le transfert des instances a juste changé un point : les refus de réinscription passent par la conférence de la recherche mais le reste n'a absolument pas changé. Nous rejoignons un gros établissement complexe dans lequel s'insère le doctorat qui existe dans d'autres instances de cet établissement. Les délégations de signature vont permettre d'apporter de la fluidité.

M. Toplis : Il est certain que les deux votes auraient dû être fait six mois plus tôt mais l'Ecole des Docteurs nous a permis d'essayer des plâtres et il a fallu ajuster le texte pour le présenter aujourd'hui. Une fois votés ils devraient apporter de la fluidité et de la transparence.

VOTE :

Le conseil d'administration approuve la préfiguration de l'Ecole des Docteurs de Toulouse dans le cadre du plan de transition Comue-UT

NPPV : 0

Abst. : 1

Contre : 2

Pour : 18

E. Garnier : C'est un moment qui n'est pas neutre dans l'histoire de notre vie collective. Nous travaillons à cette projection depuis des mois et nous espérons que nous pourrions trouver un chemin pour faire aboutir cette aventure collective dans un esprit collégial, fédéral et fédératif. Nous allons continuer ce chemin de façon différente et nous sommes contents d'avoir pu trouver le moyen de dérouler ce que nous avons installé depuis quelques années. Elle salue le travail mené jusque-là et notamment celui de la Comue qui a œuvré à ce rapprochement que nous souhaitons préserver et développer par la suite au sein de l'UT.

O. Rauzy se réjouit aussi du chemin parcouru et nous restons vigilant sur la poursuite du projet. Nous sommes vigilants à ce que chacun trouve sa place.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 9 mars 2026

Le Président de la Comue

Michael TOPLIS

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr